

# Bruxelles veut sauver l'accord CETA avec le Canada

La Commission cherche à contourner l'obstacle de la ratification par les Parlements nationaux

## SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Au même moment, le Parlement néerlandais a, lui aussi, exprimé son inquiétude et demandé au gouvernement de ne pas se positionner sur l'application de l'accord sans l'avis des députés.

Jusqu'à il y a quelques mois, le CETA suscitait peu de critiques, bien qu'il soit dans le domaine public, consultable, depuis l'automne 2014. Le gouvernement français continue de son côté à le trouver « bon », notamment parce que le Canada a accepté de reconnaître un grand nombre d'appellations d'origine protégées, a priori une très bonne nouvelle pour les agriculteurs français. Mais ce traité a été récemment pris pour cible par les adversaires du traité transatlantique (TTIP pour Transatlantic Trade and Investment Partnership ou Tafta pour Transatlantic Free Trade Agreement), l'accord de libre-échange avec les États-Unis que la Commission négocie par ailleurs, dans la douleur, depuis 2013.

La campagne anti-CETA bat désormais son plein, particulièrement en France: la Fondation Hulot, par exemple, dénonce, depuis avril, sur son site Web, « un dangereux cousin canadien du Tafta », « un traité climatique ». Elle est notamment relayée à Bruxelles et Strasbourg par les eurodéputés verts José Bové et Yannick Jadot, qui mettent en garde contre un traité considéré comme le « cheval de Troie » de l'accord transatlantique.

Les anti-Tafta ont compris que, s'ils réussissent à faire capoter le CETA, ils réduiront aussi à néant les chances de conclure un accord transatlantique. Et pour cause: de quel crédit l'Europe pourra-t-elle se prévaloir, si elle n'arrive pas à signer un traité avec un pays réputé culturellement proche, et qui, en outre, a déployé des efforts conséquents? Ottawa a accepté de revenir sur la copie du traité et d'y intégrer les modifications proposées par la Commission pour rendre plus transparents et plus indépendants les tribunaux d'arbitrage censés régler les futurs différends entre États et multinationales. Un nouvel accord concernant ces mécanismes d'arbitrage a été scellé avec le Canada au début de l'année.

« Si le CETA tombe, c'est toute la politique de libre-échange de l'Union qui tombe avec; la signature de Bruxelles n'aura plus de valeur, il n'y a plus qu'à fermer boutique », redoute une source

diplomatique haut placée. Bruxelles, qui a déjà conclu trente-sept accords avec des États tiers dans le monde ces cinquante dernières années (accords commerciaux, d'association, de développement, etc.), mène actuellement de front une vingtaine de nouvelles négociations (avec le Vietnam, les Philippines, le Japon, etc.).

## Une ratification dès fin 2016?

Le traité de Lisbonne, entré en vigueur en 2009, reconnaît la personnalité juridique à l'UE et lui permet donc de conclure seule des accords avec des pays tiers, qui relèvent dès lors de sa compétence exclusive. Le Conseil (les pays membres) confie un mandat à la Commission, qui négocie puis lui soumet la copie, ainsi qu'au Parlement européen. A condition, cependant, que l'accord en question ne contienne pas des compétences dites « nationales », auquel cas les États peuvent exiger qu'il soit « mixte ». Si la Commission attend l'avis de son service juridique concernant le CETA, « c'est que malheureusement le texte du traité n'est pas complètement clair », souligne une source bruxelloise.

Pour tenter de le clarifier, la Commission avait, en octobre 2014, sollicité l'avis de la Cour de justice de l'UE. La question portait sur le cas spécifique de sa compétence pour signer et ratifier l'accord de libre-échange avec Singapour, conclu au début de l'automne 2014. La réponse de la Cour du Luxembourg n'interviendra probablement pas avant juillet.

Mais la Commission est pressée. Le temps joue contre elle: plus il passe, plus les arguments des anti-CETA et anti-Tafta se cristallisent. Si la question de la compétence « exclusive » de l'UE est résolue « positivement » par son service juridique (en interne, on est assez confiant), la difficulté pour l'institution sera de soigner sa communication pour tenter de désamorcer les criti-

ques prévisibles sur le « déni de démocratie » de Bruxelles.

Si la Commission obtient gain de cause, la ratification ne devrait pas rencontrer d'obstacle majeur, et pourrait intervenir dès la fin de l'année, aucun pays de l'Union n'ayant jusqu'à présent dit expressément qu'il était contre le CETA. Il faudrait certes passer le barrage du Parlement européen, mais il est efficacement tenu par une « grande coalition » conservatrice-sociale-démocrate depuis deux ans. Le premier ministre canadien, Justin Trudeau, qui a croisé le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, lors du G7 au Japon fin mai, envisagerait une visite à Bruxelles, en octobre. Elle serait l'occasion de sceller définitivement l'alliance entre les deux parties. ■

CÉCILE DUCOURTIEUX

**« Si le CETA tombe, c'est toute la politique de libre-échange de l'UE qui tombe avec », redoute une source diplomatique haut placée**

## LES DATES

### 26 SEPTEMBRE 2014

Conclusion de l'accord CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement) entre Ottawa et Bruxelles.

### OCTOBRE 2014

La Commission demande l'avis de la Cour de justice de l'Union européenne sur le caractère mixte ou non de l'accord conclu avec Singapour. Elle veut savoir si les feux verts du Conseil et du Parlement européens suffisent pour ce type de traité.

### FÉVRIER 2016

Ottawa accepte une nouvelle mouture des tribunaux d'arbitrage dans le CETA, espérant sa ratification prochaine.